

Le 16 septembre 2026.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, présidée par Monsieur le maire André Simard, tenue le 16 septembre 2026, à 19 h, à la salle du conseil situé au 3, rue du Couvent, le tout conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents : Monsieur André Simard
 Monsieur Alain Simard
 Monsieur Éric Thibeault
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Corbeil

Sont absents : Monsieur Jean-Daniel Jacques
 Monsieur Claude Bouchard

Est présente également : Madame Annick Boudreault, Directrice générale /
 Greffière-trésorière

259-2026

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur le maire, Monsieur André Simard, déclare la séance ouverte.

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige la présence de tous les membres du conseil à la séance. Étant donné qu'un conseiller est absent, cette procédure ne peut être appliquée. Toutefois, les conseillers présents ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal.

260-2026

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Sujets à l'ordre du jour.
 - 4.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 26-457 décrétant une dépense de 1 214 356 \$ et un emprunt de 1 214 356 \$ pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste entre les numéros civiques 274 et 278.
 - 4.2 Octroi du contrat à la compagnie Construction Rock Dufour inc. pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste entre les numéros civiques 274 et 278.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

261-2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 26-457 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 214 356 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 214 356 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 274 ET 278.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit effectuer des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, sur une distance d'environ 175 mètres entre les numéros civiques 274 et 278 ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir la circulation sur cette voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Alain Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro de 26-457 décrétant une dépense de 1 214 356 \$ et un emprunt de 1 214 356 \$ pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste entre les numéros civiques 274 et 278.

262-2026

OCTROI DU CONTRAT À LA COMPAGNIE CONSTRUCTION ROCK DUFOUR INC. POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 274 ET 278.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean doit effectuer des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste, sur une distance d'environ 175 mètres entre les numéros civiques 274 et 278, ainsi que des travaux de stabilisation du talus ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir la circulation sur cette voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres conformément au règlement numéro 26-456 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Construction Rock Dufour inc. au montant de 926 331.51 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste entre les numéros civiques 274 et 278, ainsi que des travaux de stabilisation du talus ;

QUE l'octroi du contrat et la validité de la présente résolution sont conditionnels à l'adoption du règlement d'emprunt 26-457, à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à son entrée en vigueur.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisés à signer les documents contractuels uniquement une fois l'ensemble des conditions mentionnées précédemment auront été réalisées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

263-2026

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Daniel Corbeil propose la fermeture de la séance à 16 h 06

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale / Greffière-trésorière

Monsieur André Simard, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».